

www.toyota-financement.fr



Le Crédit Classique, c'est simple et rapide. Evidemment.

Les différents contrats d'Assurances ci-dessous sont distribués en qualité de Courtier par :
Toyota Financial Services : 36 Bld de la République - 92423 Vaucresson Cedex. Succursale de TOYOTA KREDITBANK GMBH, société de droit allemand au capital de 30 000 000 € dont le siège social est situé à Cologne (Allemagne) sous le numéro HRB 18068. Société Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 412 653 180 - N° Siret 41265318000023.
Courtier en assurances, immatriculé sous le numéro ORIAS n°07 005 419 au registre des intermédiaires en assurances consultable sur www.orias.fr.
Garanties financières et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances.
Service de réclamations : 36 Boulevard de la République - 92423 Vaucresson Cedex. Exerce sous le contrôle de l'ACAM - 61 rue Taitbout - 75009 Paris.

Perte Pécuniaire 5 ans, suivant contrat 07P10066 souscrit exclusivement auprès de AIOI Motor and General Insurance Company of Europe Limited, Société de droit anglais au capital de 40 Millions de Livres Sterling. Succursale française : 36, Bld de la République 92423 Vaucresson - RCS Nanterre 479 473 407. Autorité de contrôle : FSA - 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS Angleterre, associant le **Remboursement de Franchise**, suivant contrat n° 079 470 353 souscrit exclusivement auprès de GAN Eurocourtage IARD SA au capital de 8 055 564 €, entreprise privée régie par le Code des Assurances, siège social 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08, RCS PARIS 410 332 738 et par l'intermédiaire de la société de courtage D&P AFFINITY SA au capital de 1 698 744,15 €, siège social 152, avenue de Malakoff - 75116 PARIS, RCS PARIS 429 674 690 - Sous le contrôle de l'ACAM - 61 rue Taitbout 75009 Paris. **Vous pouvez souscrire indépendamment à l'une ou l'autre des prestations proposées : Perte Pécuniaire 5 ans ou Remboursement de Franchise, en contactant votre Distributeur TOYOTA.**

Assurance de Personnes, suivant contrat n° V.1178.0001 souscrit exclusivement auprès de SwissLife Assurance et Retraite, nom commercial de Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine. Siège spécial pour la France : 86, Bld Haussmann 75380 Paris Cedex 08 - RCS Paris 775 752 959.
Entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. SA au capital de CHF 587 350 000 - Siège social à Zurich : Général Guisan, quai 40 - RC. CH 020.5.901.324.6

Garantie Confort Extracare, suivant contrat 101.112 souscrit exclusivement auprès de London General Insurance Company Limited, Société de droit Anglais au capital de 15 Millions de Livres Sterling. Succursale française, Entreprise régie par le Code des Assurances : 55, rue Aristide Briand, 92309 Levallois Perret - RCS Nanterre 392 678 116.

Document non contractuel - Garanties soumises à conditions - Sous Réserve d'acceptation du dossier par Toyota Financial Services.

Toyota Financial Services - RCS Nanterre 412 653 180 - Réf. Z1415 - 06/2007 Crédit photo : Getty / Photo Alto

Le Crédit Classique

Chez Toyota,
même le Classique
est étonnant.
Evidemment.



TODAY TOMORROW TOYOTA
Aujourd'hui, demain

Le Classique a du bon, surtout lorsqu'il est personnalisé...

Le Crédit Classique apporte une grande souplesse au financement de votre voiture. À vous de décider de votre apport et du montant que vous souhaitez voir financé. À vous de personnaliser sa durée de 12 à 72 mois et de moduler ainsi vos mensualités.

En Crédit Classique, vous pouvez même financer les options et les accessoires de votre choix. N'hésitez pas à faire une simulation avec votre concessionnaire. Pour quelques euros de plus par mois, vous pourrez ainsi parfaire l'équipement de votre Toyota.

Demander un Crédit Classique est simple et rapide. Vous voulez profiter d'un véhicule disponible, notre réponse est quasi immédiate. Chez Toyota Financial Services, nous faisons tout pour vous satisfaire.

Et associé à des assurances sur mesure. Evidemment.

- **La Perte Pécuniaire 5 ans***.

En cas de vol ou de destruction totale de votre voiture, la garantie Perte Pécuniaire 5 ans complète l'indemnisation de votre assureur auto et vous rembourse jusqu'au prix d'achat de votre véhicule. Pendant 5 ans, vous avez la certitude de reconstituer votre capital pour votre nouvelle Toyota ! Mieux, les équipements de votre véhicule (accessoires et options) sont eux aussi remboursés au prix du neuf.

En cas de sinistre, vous êtes également remboursé de la franchise de votre assurance, dans la limite de 450 €⁽¹⁾.

(1) Dans la limite d'un sinistre par an.

C'est pour vous la certitude de retrouver le plaisir de rouler dans une Toyota neuve de gamme au moins équivalente.

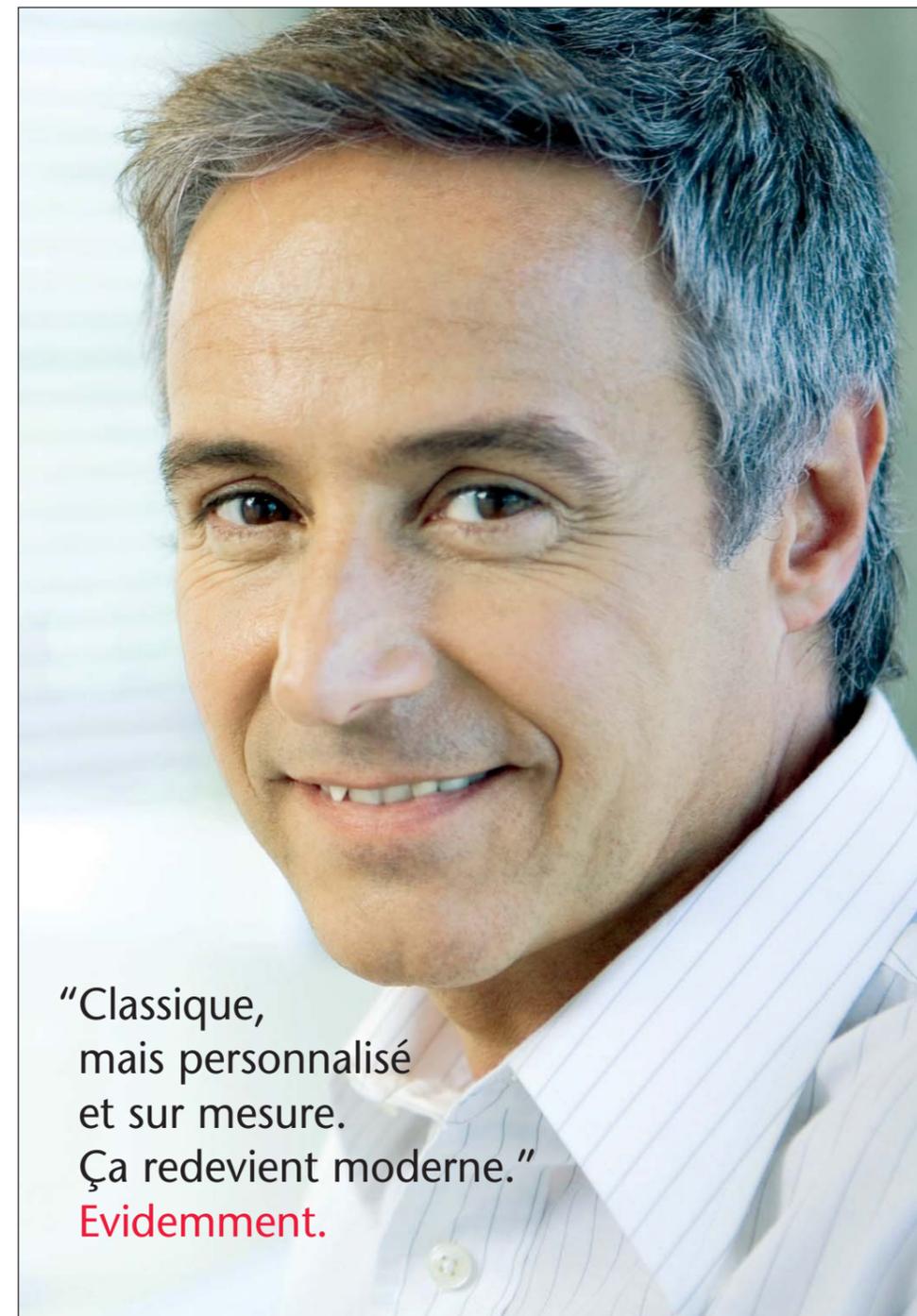
- **L'Assurance de Personnes***.

Avec l'Assurance de Personnes, pensez à votre famille. S'il vous arrivait un coup dur, vos proches n'auraient pas à se soucier du solde de votre financement. Souscrire vous apporte la tranquillité d'avoir pensé à tout.

- **L'Extension de Garantie* "Confort Extracare"**.

Véritable relais de la garantie Toyota d'origine, vous bénéficiez d'un très haut niveau de qualité et de sécurité. Pour quelques euros par mois intégrés à votre financement, votre voiture peut être garantie jusqu'à 6 ans ou 200 000 kms. Cessible, la vente de votre véhicule est ainsi facilitée et votre acheteur rassuré. Vous êtes bien protégé en cas d'imprévu.

* Détails des conditions d'adhésion, de l'étendue des garanties et des exclusions dans la notice d'informations, communiquée sur simple demande.



"Classique,
mais personnalisé
et sur mesure.
Ça redevient moderne."
Evidemment.